

**RAPPORT TECHNIQUE DE LA MISSION D'INFORMATION ET D'EXPERTISE
ELECTORALE EN CENTRAFRIQUE, EN SUIVI DU DIALOGUE POLITIQUE INCLUSIF
(DU 21 AU 30 JANVIER 2010)**

I. LE CONTEXTE

Le Secrétaire Général de la Francophonie a dépêché à Bangui (Centrafrique), du 21 au 30 janvier 2010, une mission d'information et d'expertise avec pour double objet : l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations du Dialogue Politique Inclusif (DPI), notamment les préparatifs des prochaines élections présidentielle et législatives, ainsi que l'organisation d'un séminaire d'imprégnation à l'intention des membres de la nouvelle commission électorale indépendante (CEI). Ces actions s'inscrivent dans le cadre de l'accompagnement que la Francophonie déploie en faveur de la consolidation de la paix en République Centrafricaine (RCA).

Conduite par le Président Pierre BUYOYA, Envoyé spécial du Secrétaire Général de la Francophonie pour la Centrafrique, la délégation de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) était composée du Colonel SIAKA SANGARE, Délégué général aux élections du Mali, du Bâtonnier EBANGA EWODO, Vice président d'Elections Cameroon (ELECAM), de M. Denis FONTAINE, Secrétaire Général d'Elections Québec, et de M. Georges NAKSEU NGUEFANG, Responsable de projets à la Délégation à la Paix, à la Démocratie et aux Droits de l'Homme.

La délégation a eu deux séances de travail avec le Chef de l'Etat qui l'a reçue à déjeuner. Compte tenu de la tension politique qui prévalait à l'arrivée de la mission de l'OIF à Bangui, le président BOZIZE a manifesté un très grand intérêt à la présence de l'Envoyé spécial du Secrétaire Général de la Francophonie dans la capitale centrafricaine. Le Chef de l'Etat a d'ailleurs saisi le prétexte de sa présence au sein de l'Assemblée Nationale pour aller personnellement saluer M. BUYOYA dans la salle de délibérations de la CEI logée dans les mêmes locaux, alors que ce dernier était en pleine séance de travail. Le président BOZIZE a fait interrompre, dans l'après-midi du même jour, les rencontres de la mission francophone avec les entités politiques pour recevoir urgemment et à huis clos l'émissaire du Secrétaire Général, dérogeant ainsi à la pratique du tête à tête habituellement situé à la fin de la mission et, du même coup, témoignant de sa confiance dans la médiation déployée par la Francophonie.

La délégation de l'OIF a également rencontré le Premier Ministre, le ministre d'Etat, ministre de la communication, le Ministre de l'Administration du territoire, le Médiateur de la République nouvellement élu, le Ministre délégué aux affaires étrangères et à la Francophonie, le président de la Commission Electorale Indépendante. Cette dernière rencontre a été suivie d'une longue séance de travail avec les membres de la CEI. L'Ambassadeur de France a organisé en l'honneur de la mission un déjeuner de travail à sa résidence, déjeuner auquel étaient invités les représentants des principaux partenaires internationaux de la RCA en poste à Bangui. Ont également été rencontrés, les représentants des six entités parties au DPI, le président Ange Félix PATASSE, le Premier Ministre ZIGUELE, et Me DEMAFOUTH.

Déployée sur un double plan, cette mission se devait donc :

- au plan politique, d'évaluer l'état de la mise en œuvre des recommandations du DPI et de prendre la mesure de l'état d'avancement des préparatifs du processus électoral ;
- au plan technique, d'organiser et d'animer en partenariat avec la CEI, un séminaire d'imprégnation à l'intention des membres de cette jeune Institution.

II. LA SITUATION POLITIQUE

La vie politique centrafricaine est marquée par la mise en œuvre des recommandations du DPI qui constituent par ailleurs la feuille de route qui balise les actions devant être menées en vue d'assurer le renforcement des institutions concourant à l'Etat de droit, le rétablissement et la consolidation de la sécurité, notamment par la réforme des systèmes de sécurité et le déploiement du programme Désarmement, Démobilisation et Réinsertion (DDR), ainsi que la relance économique à travers la mise en place des pôles de développement.

Quelques avancées sont notées dont entre autres :

- l'apaisement des tensions antérieurement soulevées autour de la distribution des postes à la tête de la CEI, l'opposition démocratique s'étant vu accorder la vice-présidence ;
- la mise en place de la CEI et de six sous-commissions en son sein, ainsi que l'instauration d'un climat de travail harmonieux ;
- l'adoption sans heurts du Règlement Intérieur de la CEI, l'élaboration du calendrier électoral de la RCA fixant au 18 avril 2010 la date de l'élection, ainsi que de son plan d'action assorti d'un chronogramme d'exécution, avec à la clé une évaluation des besoins liés à l'organisation de l'élection, toutes choses susceptibles de favoriser une concertation fructueuse avec les partenaires internationaux à l'organisation de l'élection projeté.

Mais l'harmonie installée aura été rompue récemment par la mise en place jugée arbitraire, en tout cas initiée et menée sans concertation préalable entre les entités concernées comme le prévoit le Code électoral centrafricain adopté consensuellement.

Cet état des choses a replongé la RCA dans une crise somme toute prévisible, que redoutait déjà la mission OIF.

Les positions des entités politiques actives sur la scène semblent relativement tranchées.

Le Président de la République déplore les caprices de la classe politique. Il affirme ne pas se mêler de la gestion de la CEI. A deux reprises, il a reçu le président de cette institution, qui est une personnalité neutre. Pour lui, le piétinement du DDR est sans doute le fait d'une main étrangère, occulte et silencieuse. La RCA, affirme-t-il, peut par elle-même réaliser le désarmement. Mais elle ne veut pas être en porte-à-faux avec l'ONU. L'argent a été versé pour cette opération entre les mains des politico-militaires, mais tarde à parvenir aux soldats. L'intervention des observateurs internationaux qui devaient superviser les opérations sur le terrain reste attendue. Ceux-ci sont pourtant présents en sol centrafricain depuis des mois. Autant laisser l'Administration fonctionner, conclut le Président.

La majorité présidentielle estime qu'il n'ya pas d'obstacle majeur à la tenue de l'élection, mais que l'opposition sachant qu'elle a peu de chances de l'emporter, remet tout en cause, recherchant ainsi un vide constitutionnel susceptible de conduire à un gouvernement de transition ou d'unité nationale. Certains acteurs du même bord reconnaissent cependant les errements imputables au pouvoir. « C'est nous qui donnons du grain à moudre à l'opposition », soutient un intervenant.

De son côté, l'opposition décline un long chapelet de griefs contre le pouvoir et contre le Président de la CEI. Au sujet de ce dernier, elle décrie la partialité et l'incompétence,

auxquelles s'ajoutent des attitudes et comportements autocratiques. On lui attribue par ailleurs une gestion financière peu orthodoxe. En l'état, l'opposition démocratique exige la démission du Président de la CEI taxé d'impartialité, de connivence avec le pouvoir et d'incompétence.

Dans cette logique, les entités mandataires demandent à leurs représentants respectifs de suspendre leur participation aux travaux de la CEI.

A quoi les commissaires concernés résistent, estimant qu'ils sont investis d'une mission d'intérêt national à laquelle ils ne sont pas prêts à faillir au nom d'intérêts partisans.

Quant à la société civile, elle reconnaît la volonté du gouvernement de l'associer à la réflexion, à la recherche des solutions aux problèmes posés. Elle appelle au dialogue, à l'apaisement et à la compréhension mutuelle, au nom de l'intérêt national.

Le Président de la CEI, affirme n'avoir pas introduit de nouveaux groupes politico-militaires, ni dépêché une mission d'installation des comités locaux, mais plutôt de sensibilisation.

Les partenaires internationaux en rang serrés, entendent soutenir le processus électoral ; mais le PNUD n'a pas encore délié bourse. Beaucoup est attendu d'eux, allant de l'assistance technique au financement, en passant par la sécurisation du territoire et le renforcement des capacités des acteurs institutionnels.

Le risque plane ainsi de voir l'élection hypothéquée ou reportée, ce qui conduirait à un vide constitutionnel ouvrant à la constitution d'un gouvernement d'union nationale, un scénario apparemment recherché par certaines entités au nombre desquelles les groupes politico-militaires et, plus largement, les partis d'opposition.

Un autre fait contribuant à entretenir un climat politique tendu, repose sur la disparition du Colonel Charles MASSI, Président de la Convention des patriotes pour la justice et la paix. Cet ancien membre du Gouvernement centrafricain, qui s'est tenu en marge des travaux du DPI, serait mort des suites de sévices corporels, selon certaines informations.

Le déficit de communication sur la disparition de cet Officier militaire et acteur politique n'est évidemment pas de nature à décrisper l'atmosphère.

Reste la grande inconnue : les élections auront-elles lieu dans le délai prévu et dans de bonnes conditions ?

Mais, fort opportunément, la présence de la mission de la Francophonie à Bangui a coïncidé avec la tenue de la quatrième plénière d'évaluation trimestrielle de cette mise en œuvre qui elle-même marquait le premier anniversaire de la tenue des assises de ce Dialogue politique. Le président BUYOYA a été convié à cette réunion ouverte solennellement par le Chef de l'Etat centrafricain qui a tenu à l'occasion, à souligner et à saluer la présence remarquée de l'Envoyé spécial du Secrétaire Général de la Francophonie.

Cela en soi, ajouté à la confiance sans cesse grandissante placée dans la Francophonie par les acteurs politiques centrafricains de tous bords, a contribué à détendre l'atmosphère et à baisser le climat de tension ambiant.

Durant quatre jours de travaux, cette plénière a permis au comité de suivi du DPI d'évaluer le chemin parcouru dans l'application de chacune des recommandations et de constater que malgré des avancées enregistrées ici et là, demeurent des difficultés causées

par l'absence ou déficit de moyens ainsi que par le peu de volonté manifestée à l'égard de certaines recommandations par le gouvernement et les acteurs politiques ou sociaux concernés.

A cet égard, et s'agissant en particulier des préparatifs de l'élection, si les contributions partielles de la RCA et de la France ont déjà été débloquées, celles du PNUD et des Agences du système des Nations Unies restent attendues.

III- LES PREPARATIFS DES ELECTIONS

S'il est des progrès à mettre à l'actif de cette opération (adoption du Code électoral, création et installation de la CEI, mise en place du bureau et désignation des membres des sous commissions de la CEI, élaboration du règlement intérieur et adoption du chronogramme), des difficultés persistent, qui retardent considérablement la bonne marche du processus électoral, au premier rang desquelles la **crise causée** par la **désignation unilatérale des membres des comités locaux** de l'institution électorale nationale.

En effet, en vertu de l'article 10 du Code électoral centrafricain en vigueur depuis sa promulgation à Bangui le 02 octobre 2009 par le Président de la République, « les membres de la CEI sont désignés... par les entités concernées (celles ayant été représentées au **Dialogue Politique Inclusif**).

Mais cette procédure n'a été respectée.

L'opposition conteste les règles qui ont présidé à la mise en place de ces comités locaux ; la loi prévoit que les entités au DPI appelées à désigner leurs membres au sein des comités locaux doivent être informées préalablement, afin de disposer ainsi du temps nécessaire pour la proposition de la liste de leurs membres dans chacune des circonscriptions électorales ; elle a été informée par le président de la CEI du déploiement d'une mission d'information et de sensibilisation sur le terrain et non, comme cela a été le cas, d'une mission d'installation des comités locaux. Elle conteste, enfin, la présence de nouveaux mouvements politico militaires dans les listes des comités locaux publiées par la commission électorale indépendante, qui pour se défendre, fait valoir des erreurs de frappe survenues lors de la saisie informatique des listes manuscrites.

Les délégués des entités politiques représentant l'opposition et les mouvements politico-militaires ont démontré au président BUYOYA, à l'appui de documents signés par le président de la CEI, tous ces dysfonctionnements qu'ils considèrent comme une violation grave des textes électoraux ainsi que de l'esprit et de la lettre des recommandations du DPI.

C'est pourquoi, l'opposition démocratique a demandé à ses mandataires au sein de la CEI, de suspendre leur participation aux travaux de cette institution, et exige la démission de son président qui par une série d'actes malheureux de gestion, a manifestement démontré qu'il n'était pas compétent, neutre et intègre ; ceci créant des dysfonctionnements fortement préjudiciables au processus électoral. Il est à rappeler que les mandataires des entités politiques de l'opposition démocratique au sein de la CEI n'ont pas cru devoir donner suite à l'appel de leurs leaders respectifs, en arguant qu'investis à travers leur serment, d'une mission d'intérêt national, ils avaient ainsi coupé le cordon ombilical entre leurs partis politiques respectifs et eux-mêmes. Cette argumentation a contribué à aggraver la situation.

A l'analyse, le mot d'ordre ainsi donné à leurs représentants respectifs par les partis politiques ne saurait avoir un caractère péremptoire. Certes les partis politiques protestent contre des agissements jugés anormaux du Président de la CEI, mais ils ne reprochent rien

à leurs militants membres de la CEI. Dans ces conditions, l'autorité habilitée à examiner une telle situation n'est autre que la CEI elle-même.

Il est heureux que les Commissaires aient choisi de ne pas s'exécuter, car une telle mesure aurait été suicidaire pour la CEI et dommageable tant pour le processus électoral que pour le fonctionnement des institutions républicaines.

Par ailleurs, la question du mode de confection du fichier électoral se pose avec acuité en République Centrafricaine.

L'ancien fichier électoral a, pendant longtemps, été déclaré indisponible voire inexistant.

Dès lors, toutes les projections, en tenant compte de la présumée inexistence du fichier électoral, préconisaient une refonte de celui-ci. Les moyens financiers et matériels, les ressources humaines à déployer, et même des délais d'exécution de l'opération étaient prévus en conséquence.

De plus et d'un point de vue purement technique, l'hypothèse d'une refonte du fichier électoral emportait la préférence de tous les experts. Car elle permettrait le recensement systématique et exhaustif des personnes en âge de voter, éliminant d'office les électeurs décédés ou déplacés, écartant de ce fait la possibilité de doublons.

Une refonte opérée sous le contrôle de tous les acteurs ou entités en présence, serait, au demeurant, marquée du sceau de la crédibilité.

Il se trouve qu'en date récente, 38 (trente huit) cantines ont été retrouvées, contenant les manuscrits des listes électorales utilisées en 2005, sauf pour deux Départements qui auraient été retrouvées juste avant le départ de la mission OIF.

Malgré cela, la communauté internationale, les experts tant du PNUD que de l'OIF, considéraient la refonte du fichier électoral comme restant la bonne approche. Des démarches ont été engagées auprès du président et des membres de la CEI pour rendre explicite la fiabilité de cette option, sur laquelle d'ailleurs la réflexion allait bon train au sein de l'institution.

Mais contre toute attente au cours d'une descente sur le terrain effectuée pendant que les autres membres participaient au séminaire de formation, le président de la CEI dans une interview radio diffusée a levé l'option en faveur d'une révision du fichier électoral, mettant tout le monde, y compris les commissaires de la CEI, devant le fait accompli.

La révision du fichier électoral ainsi annoncée va-t-elle s'accompagner de mesures de redressement et de réajustement suffisamment crédibles pour rétablir la confiance ?

Difficile à affirmer, eu égard aux enjeux, au contexte et à la complexité de la procédure de révision des listes électorales telle qu'édictée par le Code électoral centrafricain.

En effet dans l'hypothèse d'une révision du fichier électoral, les listes manuelles retrouvées doivent au préalable être reproduites, puis affichées pour permettre aux électeurs de les consulter et de formuler leurs observations ou réclamations. Après quoi l'on procède aux réajustements qui s'imposent, sur la base des tableaux d'addition et de retranchement prévus à l'article 32 du Code électoral, conformément à l'orthodoxie en la matière.

Une deuxième publication des listes est d'ailleurs obligatoire dans ce contexte.

En revanche, la refonte des listes ne présente que des avantages :

- elle permet de capter toutes les personnes en âge de voter qui ne sont pas inscrites sur les listes électorales depuis la dernière élection en 2005 ;
- elle évite les inscriptions fictives ou multiples du fait que les personnes décédées ou déplacées ne peuvent se faire recenser ;
- elle est d'autant plus efficace que l'inscription sur les listes électorales, ainsi que le vote, revêt un caractère obligatoire en Centrafrique ;
- elle corrige la plupart des imperfections inhérentes au scénario de révision du fichier électoral.

Le clivage persiste donc entre la solution idoine qu'aurait été la refonte et l'option levée par le Président de la CEI, en faveur de la révision du fichier électoral.

Cela tend à réveiller la controverse autour de l'aptitude du Président de la CEI à bien conduire les activités de ladite institution.

IV- LE PROGRAMME DDR

Lors des échanges que la délégation a eus avec les politico-militaires, ces derniers ont laissé l'impression de n'avoir pas la réelle volonté de désarmer. Ils s'insurgent contre : la lourdeur de la procédure mise en place pour le déploiement du DDR, notamment en ce qui concerne les Nations Unies ; l'absence d'une réelle volonté du gouvernement à débloquer les fonds mis à disposition par la CEMAC en soutien au DDR ; l'absence de visibilité relativement à l'avenir des ex-combattants et plus particulièrement les conditions de leur réinsertion dans la vie active ; le non suivi des promesses annoncées par le comité de pilotage du DDR ; l'exclusion des chefs politico-militaires dans la nomination des maires ; l'émergence grâce au soutien des pouvoirs publics, de nouveaux groupes appelés groupes d'auto-défense qui, armés, constituent une menace pour les combattants en attente de leur démobilisation et risquent ainsi de causer à tout moment de nouvelles altercations.

La sécurité si nécessaire au bon déroulement d'une élection reste donc incertaine, à deux mois de la date présumée du scrutin.

Le prétexte peut être ainsi trouvé, en tout cas jugé suffisant pour provoquer un retournement de situation du côté des groupes politico-militaires, si ceux-ci estiment avoir des raisons de douter de la sincérité des gouvernants ou de l'efficacité du programme DDR.

V- LE SEMINAIRE A LA CEI

Genèse

La mission d'expertise et d'évaluation de l'OIF auprès de la CEI effectuée en décembre dernier, avait offert l'opportunité de relever des difficultés auxquelles la nouvelle institution électorale centrafricaine était confrontée. Au nombre de ces difficultés, figure le déficit de capacités des membres de cette commission qui pour la plupart, viennent d'horizons lointains des questions électorales. Les membres de cette commission avaient donc expressément souhaité de bénéficier dans les meilleurs délais, d'un concours de la Francophonie aux fins du renforcement de leurs capacités, notamment en ce qui concerne la compréhension des textes électoraux ainsi que le sens et l'ampleur des missions qui leur sont confiées.

Enjeux

Dans le souci partagé par tous les acteurs en présence, de normaliser la vie politique centrafricaine, l'unanimité s'est faite autour de la nécessité d'organiser, dans le respect des délais constitutionnels, les prochaines élections présidentielle et législatives en République Centrafricaine.

A défaut, il risque de se créer un vide constitutionnel qui peut lui-même prêter le flanc à une nouvelle crise politique en RCA.

Organiser à temps et de façon harmonieuse cette élection, c'est-à-dire de manière à faire accepter le résultat par tous, participe de la nécessité absolue de rétablir et de conforter la légitimité et la légalité du pouvoir, en vue de préserver la paix avant, pendant et après les élections.

Vue sous cet angle, la mission historique dont est investie la CEI est d'une importance capitale.

Il s'impose, dans ces conditions, de maximiser les capacités institutionnelles de cet acteur majeur qu'est la CEI à travers la formation de ses membres.

Objectifs

L'objectif pédagogique global était de donner aux membres de la CEI une bonne maîtrise des standards internationaux ainsi que de la législation centrafricaine, concernant :

- les cadres constitutionnel, institutionnel et légal des élections ;
- la gestion des missions dévolues à une commission électorale indépendante ;
- le recensement électoral et la gestion du fichier électoral.

Il s'agissait plus spécifiquement de permettre aux participants, eu égard à la lourde mission qui est la leur et à la composition hétérogène de la structure qu'ils animent :

- de s'approprier les standards internationaux en matière de démocratie et d'élection ;
- de maîtriser le Code électoral centrafricain, d'analyser la méthodologie des opérations électorales ainsi que le rôle assigné aux divers acteurs du processus électoral et à chacune des institutions qui en sont parties prenantes ;
- d'harmoniser, uniformiser la compréhension et l'interprétation de cette norme, dans le but de prévenir les éventuels conflits et d'en faciliter la résolution.

Le but était d'amener les membres de la CEI à partager la même lecture, la même compréhension et la même interprétation des textes électoraux, de permettre ainsi aux Commissaires de maîtriser les contours de la loi électorale et d'appliquer celle-ci en toute rigueur.

Organisateurs

Le séminaire était conjointement organisé par la Commission Electorale Indépendante (CEI) et l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), avec la participation remarquée d'un expert du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

C'est ainsi que le panel était constitué d'experts nationaux et internationaux, avec :

Comme experts nationaux :

- Madame NANARE Damienne, conseillère à la Cour Constitutionnelle de Centrafrique ;
- Monsieur Jean WILIBIRO SAKO, Ambassadeur, ancien membre de la CEMI ;
- Maître Mathias MOROUBA, ancien membre de la CEMI ;
- Monsieur EREGANI Clément, Président de la sous commission « listes électorales et informations de la CEI ».

Comme experts de l'OIF :

- Colonel SIAKA SANGARE, Délégué Général aux élections du Mali ;
- Maître EBANGA EWODO, Avocat, Vice-président d'Elections Cameroon ;
- Monsieur Denis FONTAINE, Secrétaire Général d'Elections QUEBEC ;
- Monsieur Georges NAKSEU NGUEFANG, Responsable de projets à la Délégation à la Paix et aux Droits de l'Homme.

Public cible :

Le séminaire était organisé à l'intention des membres de la Commission Electorale Indépendante de la République Centrafricaine.

Thématique et animation :

Les travaux et enseignements ont porté sur les thèmes ci-après :

- **THEME 1** : Les Cadres constitutionnel, institutionnel et légal des élections ;
- **THEME 2** : La gestion des missions dévolues à une Commission Electorale Indépendante ;
- **THEME 3** : Le recensement électoral et la gestion du fichier électoral.

Ils ont fait l'objet de divers exposés, ordonnancés ainsi qu'il suit :

- Les principes directeurs de l'élection, avec le Bâtonnier EBANGA EWODO, Vice-président d'Elections Cameroon ;
- Les Cadres constitutionnel, institutionnel et légal des élections en RCA présentés par Denis FONTAINE, Secrétaire Général d'Elections Québec ;
- La gestion d'une commission électorale indépendante : fonctions et principes de l'administration électorale, gestion d'une élection, l'observation électorale. Présenté par le Colonel SIAKA SANGARE, Délégué Général aux élections du Mali ;
- L'expérience centrafricaine en la matière, présentée par Monsieur Jean WILLYBIRO SAKO, Ambassadeur, Ancien Président de la CEMI ;
- Le recensement électoral et la gestion du fichier électoral : Monsieur Clément EREGANI, Président de la sous-commission « Listes électorales et informations » de la CEI.

Cérémonie d'ouverture :

La journée du 26 janvier 2010 a débuté par une cérémonie d'ouverture co-présidée par le Révérend Pasteur Joseph BIGUIMALE, président de la CEI et son Excellence Pierre

BUYOYA, Envoyé spécial du Secrétaire Général de la Francophonie. Les allocutions d'ouverture du séminaire ont été prononcées par ces deux personnalités.

Dans son intervention, le Président de la CEI après avoir remercié les personnalités Internationales qui ont bien voulu faire le déplacement pour venir partager leurs expériences avec les membres de la CEI nouvellement désignés, a rappelé les thèmes qui seront débattus.

Il a exhorté tous les participants à saisir cette opportunité pour s'aguerrir afin d'amorcer le processus électoral avec sérénité.

Prenant la parole à son tour, le président BUYOYA a encouragé les Commissaires pour leur détermination. Il a saisi l'occasion pour leurs transmettre les chaleureuses salutations du Président ABDOU DIOUF, Secrétaire Général de la Francophonie.

Poursuivant son propos, il a rappelé que la présence de la Francophonie aux côtés de la RCA s'inscrivait dans le cadre de la Déclaration de Bamako.

Il a conclu en précisant qu'il s'agissait d'un séminaire d'échanges et a adressé aux Commissaires ses vœux de plein succès dans la conduite des travaux.

Déroulement et agencement des travaux :

Après la cérémonie d'ouverture, les présentations des thèmes se sont succédées dans l'ordre indiqué plus haut, non pas sous la forme d'un cours magistral, mais dans une dynamique interactive, un véritable échange.

S'adressant à des personnes averties, de surcroît responsable politique à un niveau élevé, les animateurs savaient d'avance que leur auditoire disposait des prérequis nécessaires à la compréhension de leurs communications. Ainsi, à partir du fil conducteur préparé il suscitait les avis et contributions de participants.

D'autres membres de l'équipe pédagogique étaient libres d'apporter des éléments complémentaires à l'exposé de base ou de réponse aux questions posées par l'un ou l'autre participant.

Comportement et impressions des participants :

Tout au long des deux (2) jours qu'a duré le séminaire, les participants ont fait preuve de ponctualité et d'assiduité. Ils ont manifesté beaucoup d'intérêt et d'engouement, enrichissant les débats par leurs questions et contributions.

Ils n'ont pas caché leur souhait de voir se multiplier ce genre de rencontres. Il s'est agi d'un véritable rendez-vous du donner et du recevoir.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

OBSERVATIONS

La mission de l'OIF à Bangui y est arrivée au moment opportun pour contribuer à apaiser la tension qui menaçait sérieusement l'évolution, certes lente, de la mise en œuvre des recommandations du DPI, mais surtout et notamment la bonne marche des préparatifs des prochaines élections. Il est à rappeler que la non tenue de ces scrutins à terme échu créerait inévitablement des problèmes d'ordre constitutionnel et institutionnel susceptibles de remettre en cause les résultats positifs engrangés jusqu'ici dans le cadre global de la consolidation de la paix en Centrafrique.

D'ailleurs, le Gouvernement et la majorité présidentielle accusent l'opposition de vouloir retarder le plus possible, le processus électoral et de favoriser ainsi une situation de vide constitutionnel qui lui permettrait d'exiger un gouvernement d'union nationale, tremplin idoine pour mieux préparer sa participation aux élections qui seraient ainsi programmées pour plus tard. Cette accusation est contestée par l'opposition dont les membres affirment être prêts pour aller aux scrutins organisés conformément aux délais constitutionnels.

La situation actuelle en RCA est causée par un problème quasi récurrent : l'absence de dialogue entre les acteurs politiques et sociaux comme entre le gouvernement et les partis politiques. Il est important que tous ces acteurs se parlent, dialoguent. Le gouvernement, tel que le président BUYOYA l'a clairement exprimé au Chef de l'Etat, a un rôle important à jouer à cet égard.

Concernant la mise en place des comités locaux de la CEI qui constitue le nœud de la crise actuelle, il est manifeste qu'il y a eu des dysfonctionnements et des violations flagrantes des dispositions des textes électoraux. Cette difficulté peut être surmontée par une décision de reprise des opérations de désignation des membres des démembrements de la CEI. C'est au demeurant l'une des suggestions que le président BUYOYA a faites au président BOZIZE.

En revanche, l'incompétence du président de la CEI alléguée par l'opposition est assez complexe, en ce qu'elle relève de l'appréciation de la qualité d'un homme qui peut lui-même contester l'image qu'on prétend ainsi faire de lui. D'ailleurs, il serait à rappeler que la CEI porte en elle-même le germe de sa faiblesse institutionnelle, notamment en ce qui concerne sa composition que le DPI a réservée aux politiques dans un domaine qui requiert, comme on le sait, une expertise pointue des hommes appelés à l'animer.

S'agissant du DDR, son déploiement et sa réalisation sont d'une importance capitale, comme préalables à la tenue des élections dans un contexte sécurisé. Il importe donc de trouver des solutions urgentes aux problèmes qui entravent le démarrage effectif de ce programme. Il faut par ailleurs tenir compte de la capacité de nuisance des mouvements politico militaires, au cas où le DDR ne serait pas réalisé avant les élections. Comme l'a rappelé à plusieurs reprises le président BUYOYA, il est possible d'aller aux élections quand bien même deux partis politiques refuseraient d'y prendre part. En revanche, il n'est pas possible d'aller aux élections dans un contexte marqué par l'insécurité.

Lors de la dernière audience que lui a accordée la Chef de l'Etat, le président BUYOYA lui a fait un exposé de la situation telle que recoupée pendant les différentes rencontres et lui a réitéré l'intérêt pour les Centrafricains à rechercher des solutions urgentes aux problèmes posés. Il a insisté sur l'importance d'un dialogue initié et conduit par les Centrafricains eux-mêmes. Dans un souci d'apaisement, il a également appelé l'attention du président BOZIZE sur l'intérêt qu'il a d'écouter les uns et les autres, en prenant à témoin l'opinion nationale et la communauté internationale.

C'est ainsi que dès le départ de Bangui du président BUYOYA, le Chef de l'Etat centrafricain a convié toutes les entités parties au DPI, le gouvernement, les responsables des institutions ainsi que tout le corps diplomatique, à une réunion qui s'est tenue samedi 30

janvier 2010 à son palais. Les principales décisions prises à l'issue de cette rencontre « difficile », ont été :

- la reprise entière de la désignation des membres des comités locaux ;
- la recherche, dans les meilleurs délais, d'une solution concertée à la crise que traverse la CEI ;
- la désignation du Médiateur de la République, co-animateur de la concertation permanente au plan national ;
- le choix porté sur l'OIF comme principal partenaire devant accompagner le processus électoral centrafricain.

En somme, il plane sur le climat politique centrafricain, en particulier sur le processus électoral en vue en Centrafrique, un certain nombre de risques.

Il s'agit particulièrement des risques d'ébranlement de la CEI et de non tenue de l'élection dans les délais constitutionnels.

Ebranlement de la CEI en cas de :

- non reconnaissance des entités dans les comités locaux de la CEI ;
- persistance de la contestation soulevée autour du Président de cette institution ;

Perturbation, report ou blocage du processus électoral en cas de :

- rejet par les formations politiques en présence, de l'option levée en faveur d'une révision du fichier électoral ;
- insécurité persistante ou aggravée.

RECOMMANDATIONS

Les Centrafricains devront apprendre à se parler, et pour cela, il conviendrait de mettre en place au plus vite, ce cadre de concertation à même de favoriser le dialogue et d'éviter des difficultés pouvant entraver le déroulement harmonieux du processus global de consolidation de la paix.

Il devient impérieux de reprendre totalement les opérations de désignation des membres des comités locaux.

Le gouvernement devra examiner avec la plus grande attention les attentes des groupes politico militaires dont la capacité de nuisance dépasse celle de l'opposition civile ; et peut aller au-delà du cadre strict des élections. Il convient donc pour le gouvernement de s'y impliquer de façon urgente et appropriée.

La communauté internationale qui lors de la mission de l'OIF, a une fois de plus fait preuve de cohésion, de cohérence et d'harmonie, devra pour sa part, rester très vigilante et accompagner substantiellement le processus en cours ; cet accompagnement devra être intensifié sur les plans politique et technique avec en ce qui concerne ce dernier volet, un concours significatif en faveur de la CEI ainsi qu'aux autres institutions impliquées dans le processus électoral.

L'OIF bénéficie d'une large audience et d'une écoute importante en RCA. Elle devra donc saisir cette opportunité pour intensifier, en fonction de ses moyens ainsi que de son

expertise, son concours à cet Etat membre qui traverse une période difficile de son histoire. Les Centrafricains de tous bords comptent énormément sur l'OIF pour faire avancer tout le processus.

En tout état de cause, toutes les synergies doivent converger vers le déroulement effectif de l'élection dans les délais fixés : cela peut nécessiter des acteurs politiques de tous bords, quelques concessions au nom de l'intérêt général ; et de la communauté internationale, un redoublement d'ardeur dans l'accompagnement apporté à la RCA.

Globalement, si l'option d'une révision des listes électorales était retenue, il conviendrait d'envisager en termes de soutien :

- la mise à disposition immédiate d'un expert ayant une expérience avérée en matière de révision des listes électorales ; (la DGE du Mali peut en fournir pour un mois)
- la réalisation de deux serveurs de grande capacité et des imprimantes rapides ;
- la passation d'un contrat d'élaboration de logiciel de gestion du fichier électoral avec une société informatique ayant l'expertise.

Par ailleurs, l'OIF sur laquelle repose l'espoir de tout le peuple centrafricain devra envisager la mise à disposition ne serait-ce que de façon temporelle, en fonction des étapes du processus électoral des experts :

- en matière de communication auprès du HCC
- dans le domaine du contentieux électoral auprès de la Cours Constitutionnelle
- dans le domaine de l'administration des opérations électorales auprès de la CEI dès la fin de l'établissement des listes électorales.

L'organisation d'un séminaire d'appropriation et d'échanges d'expériences qui regroupera les représentants de tous les acteurs impliqués dans le processus électoral (Cours Constitutionnelle, HCC, CEI, partis politiques) aura l'avantage d'éviter ou du moins de limiter le volume de contentieux électoral.

Cependant, une concertation préalable avec les autres partenaires de la RCA (UE, PNUD, UA) est nécessaire afin d'éviter des doublons en termes d'actions et de moyens.